



Rapport annuel 2024

20 ans de conseil aux victimes de racisme

Inhalt

Sommaire:

Préface: Protection contre la discrimination en Suisse: le point de la situation

Tarek Naguib 5

20 ans de conseil aux victimes du racisme

Tarek Naguib & Marianne Aeberhard 6

L'accès à la justice en cas de discrimination raciale

Nora Riss 7

Chronique de l'année 2024 9

Une nouvelle arrivée au sein du personnel 12

Membres du personnel de humanrights.ch en 2024 13

Comptes annuels et bilan 2024 14

Nos remerciements à nos donatrices et donateurs 15

Protection contre la discrimination en Suisse: le point de la situation?

Il faut le répéter, au risque d'être lassant: l'actuel cadre légal de protection contre la discrimination est inéquitable et déficient. Certes, des progrès importants ont été accomplis à plusieurs reprises dans des domaines précis, avec par exemple l'adoption de la norme pénale antiraciste et de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes au milieu des années 1990, la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées en 2004, l'interdiction pénale de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en 2020, le mariage pour tous en 2022 et le nouveau droit pénal en matière sexuelle en 2024. Cette législation est toutefois extrêmement lacunaire. Les quelques exemples ci-après suffisent à s'en convaincre.

Une personne victime d'une discrimination salariale fondée sur un motif raciste ne peut s'en défendre en s'appuyant sur la loi sur l'égalité, contrairement à une personne transgenre. À l'inverse, une personne transgenre ne peut invoquer l'interdiction pénale de la discrimination si elle subit un acte de transphobie, contrairement à une personne à la peau foncée qui est la cible d'injures racistes. Et la personne discriminée pour son âge, son obésité ou sa pauvreté ne pourra s'en remettre ni à la loi sur l'égalité, ni à l'interdiction pénale de la discrimination; elle sera contrainte de saisir la justice pour faire valoir une violation de son droit de la personnalité, ce qui, dans la pratique, constitue une réelle course d'obstacles.

La meilleure solution pour combattre la discrimination est d'adopter une loi-cadre réprimant toutes les formes de discrimination, ce qui permettrait de résoudre quatre problèmes d'un coup: en premier lieu, la discrimination serait prise au sérieux, quelles qu'en soient les victimes; en deuxième lieu, le législateur pourrait adopter des règles générales facilitant la concrétisation de l'interdiction de la discrimination, comme l'allègement du fardeau de la preuve et le droit des organisations de saisir la justice; en troisième lieu, l'État devrait créer des organismes chargés de promouvoir l'application de l'interdiction de discriminer; enfin, en quatrième lieu, on pourrait mieux aborder des enjeux d'ordre général comme les discriminations pluridimensionnelles. En collaboration avec la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, humanrights.ch remet sur le métier la question d'une loi générale antidiscrimination. La publication d'un projet de loi en mars 2025 sera l'occasion de lancer le débat à ce sujet.

Pour mettre en place un dispositif efficace contre la discrimination, il faut non seulement légiférer pour combler les lacunes de la loi, mais aussi informer, sensibiliser, conseiller et défendre les victimes. Voilà 20 ans que humanrights.ch œuvre dans ce sens, grâce au Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, afin que ces victimes bénéficient en Suisse de l'assistance professionnelle dont elles ont besoin. Mohamed Wa Baile, victime d'un contrôle policier au faciès qui a finalement eu gain de cause en février 2024 devant la Cour européenne des droits de l'homme, avait en vain, il y a plus de dix ans, frappé à la porte de plusieurs centres de conseil pour se faire aider dans sa démarche. Ces antennes avaient certes compris sa cause, mais n'avaient pas vraiment pu lui offrir d'aide, ne voulant pas lui donner de faux espoirs dans une affaire à leurs yeux trop compliquée et vouée à l'échec. Cet exemple montre bien le rôle du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme et l'importance de développer les prestations de conseil.

Tarek Naguib, expert de la lutte antidiscrimination, cofondateur du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme et actuellement coordinateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains chez humanrights.ch

20 ans du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

En 2005, personne n'aurait parié que, 20 ans plus tard, tous les cantons compteraient au moins une antenne d'un réseau lancé par un petit groupe militant et qu'ils en financeraient la coordination. Dès lors, le vingtième anniversaire du Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme est à fêter pour ce qu'il est: un véritable succès!

L'été 2004, Alexandra Caplazi, une ancienne collaboratrice chez humanrights.ch, et Tarek Naguib, alors stagiaire auprès de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et membre du comité de notre association, eurent l'idée autour d'un café de créer un réseau pour élaborer un rapport annuel répertoriant et analysant les cas traités et professionnaliser le travail des centres de conseil, caractérisés par leur faiblesse structurelle. La même année, la CFR et humanrights.ch présentaient le projet à une bonne quinzaine de centres de toute la Suisse dans les locaux de l'Université de Berne, après avoir reçu le feu vert du président de la CFR et du comité de humanrights.ch, et non sans en avoir au préalable touché un mot au Service de lutte contre le racisme (SLR). Si la proposition de créer un réseau de centres de conseil fut bien accueillie par toutes les personnes présentes, elle fit aussi éclater un conflit qui couvait depuis longtemps. En effet, comme aujourd'hui, le financement des centres de conseil était alors insuffisant. Parmi les centres les plus expérimentés, certains saisirent l'occasion offerte par la rencontre pour exiger de donner au réseau un caractère politique, afin de mettre la pression sur les services de l'administration fédérale et d'obtenir une amélioration du financement des centres de conseil. Conscients du caractère explosif de ces différences politiques, la CFR et humanrights.ch se limitèrent à proposer la création d'un réseau purement professionnel; un autre argument parlait également en faveur de cette approche: le grand écart entre des centres de conseil consolidés et d'autres organisations, nombreuses, qui en étaient encore à leurs balbutiements. L'idée était en effet de concevoir une offre attrayante pour toutes les antennes.

Les centres de conseil vinrent nettement moins nombreux à la deuxième rencontre, qui ne réunit que BaBeRas – Basler Beratungsstelle gegen Rassismus» (Bâle), «gggfon – gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus» (Berne), «TikK – Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte» (Zurich), l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO Schaffhouse ainsi que la CFR et humanrights.ch. Cette assemblée décida de créer un groupe de travail chargé de concevoir un système de documentation des cas traités en consultation et d'organiser une journée de formation pour les centres intéressés. Dans la foulée, la CFR et humanrights.ch créèrent le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, dont la direction opérationnelle fut confiée à notre association.

Tant le nombre de centres associés que celui des cas traités allaient rapidement augmenter, passant de cinq centres en 2008 (et 87 cas traités) à dix centres en 2011, quinze en 2014 et 27 en 2017 (le nombre de membres le plus élevé jamais atteint) avec 301 cas traités. Si le nombre de centres s'est stabilisé après 2018 (24 antennes cantonales et deux organisations nationales), celui des cas a continué à progresser: 351 en 2019, pas moins de 630 en 2021, 836 en 2023 et même 1211 en 2024. Cette progression est notamment à mettre au crédit d'une sensibilisation accrue, due en partie au mouvement «Black Lives Matter». Aujourd'hui, tant les victimes que les témoins d'un acte raciste sont bien plus disposés à le signaler à un centre de conseil. On peut l'affirmer: le Réseau, fort de ses membres, est devenu un acteur incontournable de la lutte contre la discrimination en Suisse.

L'accès à la justice en cas de discrimination raciale

Le Réseau de centres de conseil a connu son plus grand coup d'accélérateur en 2014, lors de l'introduction des programmes d'intégration cantonaux (PIC), qui enjoignent aux cantons de fournir conseils et soutien aux personnes discriminées en raison de leur origine ou de leur appartenance raciale.

À l'heure actuelle, avec ses 24 membres, le Réseau de centres de conseil couvre tous les cantons, et donc les trois régions linguistiques et l'ensemble du pays. Les principales antennes nationales pour victimes d'antisémitisme et d'antitziganisme en font également partie, avec la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et la Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses».

Une approche centrée sur les victimes de la discrimination raciale est indispensable pour lutter efficacement contre le racisme. Ces personnes ont besoin d'être conseillées et accompagnées, afin de se faire entendre et pouvoir se défendre, que ce soit dans l'espace public, à l'école, au travail ou dans les contacts avec l'administration publique ou la police. Les antennes présentes dans les différentes régions de Suisse leur offrent une large palette de prestations, qui vont de la consultation psycho-sociale à la médiation, en passant par des interventions.

Accompagner les victimes est une tâche extrêmement délicate et prenante. Les auteur·e·x·s de discrimination raciale ne sont généralement pas les individus violents d'extrême droite que l'on pourrait imaginer, mais des personnes qui n'estiment pas être racistes et ne sont pas conscientes des conséquences de leur comportement, ce qui rend les interventions très délicates: il s'agit d'aborder les faits avec des auteur·e·x·s qui n'ont pas conscience de leur culpabilité ou en sous-estiment énormément les conséquences pour les victimes, sont souvent sur la défensive et minimisent leurs actes. Les questions soulevées au quotidien ne manquent pas. Comment intervenir auprès de ces auteur·e·x·s sur la défensive? Comment anticiper cette attitude? Vaut-il la peine de les confronter à leurs actes? À cela s'ajoute que la législation suisse ne prévoit pas d'interdiction générale de discriminer, mais seulement des articles de loi disparates, qui ne sont souvent pas applicables au cas traité ou n'offrent pas la protection voulue (voir à ce sujet l'avant-propos de Tarek Naguib).

La vulnérabilité des victimes constitue elle aussi une importante difficulté. Il n'est pas rare que les personnes racisées aient peur de se défendre, surtout si leur statut de séjour est précaire ou si elles subissent également de la discrimination pour d'autres motifs tels que le genre ou l'identité de genre, ou encore un handicap. C'est particulièrement le cas dans les contextes caractérisés par une grande asymétrie de pouvoir comme l'école, le travail ou encore les relations avec la police ou l'administration publique. Se défendre contre son employeur·euse·x, contre un·e·x policier ou policière demande du courage et des ressources. Les répercussions négatives n'étant alors malheureusement pas exclues, on comprend que nombre de victimes préfèrent ne pas réagir à l'injustice subie.

Le Réseau soutient les 24 centres de conseil qui en sont membres dans leur travail au quotidien en proposant régulièrement des formations continues sur diverses thématiques, en les aidant à organiser leurs discussions de cas (intervisions) et en leur fournissant des conseils juridiques en cas d'affaires complexes. Ces échanges sont indispensables, notamment pour les petites antennes, dont certaines n'emploient qu'une personne, car le travail y est émotionnellement très dur et exige une grande résistance à la frustration.

Autre contribution importante à la lutte contre le racisme, le rapport «Incidents racistes traités dans le cadre de consultations» paraît une fois par an depuis 2008. Fort de ses nom-

breux membres, le Réseau dispose d'une vaste base de données et a connaissance de nombreux cas, ce qui lui permet d'approfondir des affaires et des thématiques. Il peut donc tirer des conclusions très fouillées sur le type de discrimination, les domaines de vie touchés et la situation des victimes. Ce rapport, unique en Suisse de par l'étendue des thématiques abordées et la profondeur de l'analyse, sert de fondement à de nombreuses études et mesures et rencontre chaque année un grand écho médiatique.

Le Réseau doit réussir à fonctionner non seulement malgré les barrières linguistiques existant entre ses membres – le lot de toute fédération nationale –, mais aussi malgré les différences structurelles existant entre cantons ainsi qu'entre centres de conseil. Certains de ces centres, rattachés au service de l'intégration de leur canton, font partie de l'administration publique. D'autres sont indépendants, d'autres encore font partie d'une ONG ayant une antenne locale telle que l'EPER. Leurs ressources et, partant, leurs prestations, varient tout autant que leur structure: si certains font avant tout des permanences de consultation, d'autres proposent également toute une gamme de formations continues et d'interventions. Les effectifs de certains centres se résument à une seule personne, engagée parfois à temps très partiel pour assumer les conseils de tout un canton, tandis que d'autres peuvent compter sur une équipe assez étoffée pour se répartir permanences et travail de sensibilisation. Ces situations extrêmement disparates doivent, on s'en doute, être prises en compte lors de la planification de mesures, d'événements, de formations continues, mais aussi de communication externe. Si elle pose des exigences, cette diversité est aussi une richesse: elle suscite de féconds débats et génère une vaste base de connaissances. Les centres de conseil, surtout s'ils sont rattachés à une ONG ou à un autre type d'organisation, amènent des contacts et connaissances qui peuvent se révéler précieux pour les autres membres du Réseau. Les antennes de certaines grandes villes existent parfois depuis très longtemps et ont accumulé une très riche expérience et un vaste savoir. L'une des principales missions du Réseau consiste justement à promouvoir les échanges entre ses membres, afin de les faire bénéficier de ces importantes ressources.

Ces 20 dernières années, le Réseau est devenu un acteur incontournable de la lutte contre le racisme en Suisse. Il apporte une importante contribution à la sensibilisation du public, en particulier en rendant visibles les incidents de discrimination raciale signalés aux centres de conseil. En 2025, la base de données de cas de discrimination fera l'objet d'une refonte totale, lors de laquelle les catégories de saisie des cas seront revues afin de pouvoir décrire plus précisément les incidents. Nous prévoyons également d'évaluer la Plateforme des formations continues et de revoir sa conception. Enfin, nous mettrons sur pied une stratégie pour mieux faire connaître les prestations que proposent les membres du Réseau. Il reste encore beaucoup à faire dans la lutte contre le racisme en Suisse. Et le Réseau continuera à y apporter sa pierre.

Nora Riss, responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Chronique de l'année 2024

Durant l'année écoulée, nous avons travaillé en coulisses à de très gros projets d'infrastructure qui ne sortiront de l'ombre qu'en 2025 probablement, mais avons tout de même quelques moments forts à relayer ici.

Entretien: la problématique des prisons surpeuplées

avec Me Livia Schmid, responsable de la consultation pour les personnes en détention et leurs proches

Nouvelles



Grâce à notre stagiaire Amélie Strebel, nous avons maintenant notre propre canal Instagram, avec des modèles attrayants et simples à utiliser: [@humanrights_ch](https://www.instagram.com/humanrights_ch)

Le 18 juin 2024, nous avons organisé une conférence sur les critères de succès, les possibilités et les limites du litige stratégique, auquel ont participé près de 80 représentant-e-x-s d'ONG, avocat-e-x-s et scientifiques.

Compte-rendu:





L'engagement indéfectible de Christoph Keller (podcastlab) en faveur des droits humains nous a permis de lancer sans un seul financement la deuxième saison de notre podcast «Artikel Sieben».

Attention: nous lancerons un financement participatif en automne 2025 pour une troisième saison avec des directs et des contenus en français!



À l'occasion des 50 ans de la ratification de la CEDH par la Suisse, des spécialistes se sont réunis le 28 novembre, sur invitation de l'Office fédéral de la justice, pour aborder les évolutions en cours et les défis actuels dans le système des conventions internationales. La directrice de humanrights.ch a été invitée comme intervenante lors d'un débat sur le rôle de la requête individuelle.

Programme du colloque:



Une sortie pour une fois purement récréative ! Le 2 juillet, sur demande de la majorité de notre équipe, nous avons fait une excursion sans lien avec nos activités. Après une promenade dans les gorges du Wallbach, à la Lenk, nous avons dégusté la bière de la brasserie artisanale Simmentaler Braumanufaktur.

www.simmentalerbier.ch



Sollicités à de nombreuses reprises, nous avons accueilli trois élèves de 8H pour la journée Futur en tous genres, le 15 novembre. Ces jeunes y ont découvert les droits figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les activités de humanrights.ch. Nous avons aussi fait un tour des bâtiments universitaires de la Länggasse avec eux, pour leur donner un aperçu des formations préparant aux professions que nous exerçons.



Le théâtre du Gurten a mené pour nous une récolte de fonds hors du commun en mettant en scène une pièce décalée sur l'intégration et la naturalisation, avec un concierge grincheux qui estime que pouvoir jouer au jass est un droit humain. La vente de cartes de jass à la fin des représentations a permis de rassembler environ 11 000 francs!

www.theatergurten.ch



Une nouvelle arrivée au sein du personnel



Nora Riss

Chez humanrights.ch depuis octobre 2024

Depuis que j'ai commencé mes études de droit, j'ai toujours de près ou de loin travaillé sur les droits humains et le racisme, sous des angles divers. Étudiante, j'ai été représentante juridique et conseillère dans les domaines de l'asile et des étranger·ère·x·s dans de nombreux centres de conseil. Après avoir été responsable de l'antenne pour les étranger·ère·x·s de Schaffhouse, j'ai eu l'occasion de mettre sur pied le projet «Pikett Asyl». J'ai ensuite mené un projet sur l'exploitation dans le travail de care pour le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes, le FIZ.

J'ai pendant longtemps conseillé et suivi des personnes dans les situations les plus difficiles, ai entendu les histoires les plus horribles, tout en me sentant souvent

démunie devant un système intrinsèquement raciste. En tant que responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, je peux, par des conseils et des interventions, faire bénéficier de mon expérience le personnel des centres, tout en travaillant avec davantage de recul sur le racisme, ce dont je suis très heureuse: mon regard prend de la hauteur sans toutefois perdre de vue le travail de terrain. Je me réjouis de mener cette mission à bien et de collaborer avec cette magnifique équipe de humanrights.ch.

Membres du personnel de humanrights.ch en 2024

humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/equipe/

Jeanne Durafour

responsable de la rédaction francophone

Tarek Naguib

coordinateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et responsable de la campagne pour la révision de la loi sur le renseignement (LRens)

Gina Vega (jusqu'en juin)

responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Nora Riss (à partir du mois d'octobre)

responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Meral Kaya

collaboratrice au sein du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme et de la rédaction pour le sujet du racisme

Livia Schmid

responsable de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches et collaboratrice au sein de la rédaction pour le sujet de la privation de liberté

Nina Müller (jusqu'en décembre)

collaboratrice au sein de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches

Levi Holzäpfel

collaboratrice étudiante pour le projet «Transfert des bases à l'Institution suisse des droits humains (ISDH)»

Lea Schreier

collaboratrice au sein du Point de contact pour les litiges stratégiques et responsable du Secrétariat

Marianne Aeberhard

directrice, responsable de la rédaction et du Point de contact pour les litiges stratégiques

Stagiaires

Levi Holzäpfel, Amélie Strebel, Mirjam Steiner, Anne Schnewly, Alessia Chester, Lorin Criblez, Serafina Walliser

Mandataires

Katja Achermann (collaboratrice scientifique Point de contact pour les litiges stratégiques) et Stephan Bernard (supervision, Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches, expert juridique du Point de contact pour les litiges stratégiques)

Bénévoles

Patrick Burger, Barbara Heuberger, Flora Hausamann, Melanie Köppli, Roksana Ratnarajah, Alina Hofstetter, Zainab Bracher, Rania Bouzekri, Sarah Collette Fischer, Zoe Isenegger, Nino Janashvili, Sevime Murtezani et Valerie Portmann (rédaction germanophone)

Laura Arzel, Erin Froidevaux, Aurore Zürcher, Alexander Gomes Mariaca, Gülbahar Yavavli, Anne Schnewly et Marie Nicolas (rédaction francophone)

Reto Tettamanti et Frédéric Barth (Point de contact pour les litiges stratégiques)

Comptabilité et révision des comptes

Thomas Kindler, Treuhand Müller, Berne (comptabilité)
Simon Schönholzer, Tres Treuhand GmbH, Langnau i.E. (révision des comptes)

Assistance informatique et services web

Assistance informatique: Kevin Eggel

Site internet: Raptus AG

Marketing web: Lukas Müller (SEO) et Claudio Caduff (Google Ads), Digital Leverage

Comité

humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/comite/

Dieter von Blarer (*président*)

avocat, Aesch (BL)

Kaj Rennenkampff (*finances*)

secrétaire syndical, Berne

Raffaella Massara

avocate, Berne

Susanne Rudolf

spécialiste en marketing et en recherche de fonds, Zurich

Katharina Fasel

juriste, Bâriswil (BE)

Andreas Noll

avocat, Bâle

Comptes annuels et bilan 2024

Compte de résultats pour la période du 1^{er} janvier au
31 décembre 2024

Produit d'exploitation	696 625
Dons liés	517 289
Dons libres	127 151
Produits divers	52 185

Charges d'exploitation	743 705
Projets et services	416 957
Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme	165 421
Service de conseil juridique détention	81 806
Plateforme des ONG suisses	81 895
Point de contact pour les litiges stratégiques	87 835

Rédaction, communication et collecte de fonds	209 818
--	----------------

Charges administratives	116 930
Frais de personnel	64 000
Locaux et assurances des biens	17 591
Administration et informatique	34 984
Contributions projets propres	0
Amortissements et charges diverses	355

Résultat opérationnel	-47 080
------------------------------	----------------

Résultat financier	-346
Résultat exceptionnel	0
Variation du capital du fonds	-28 228
Variation du capital propre	-20 000
Fonds Contributions hr.ch projets	-20 000

Résultat annuel	803
------------------------	------------

Bilan au 31 décembre 2024

Actif	
Actif circulant	532 576
Actif immobilisé	1 195
Total actif	533 771

Passif	
Capitaux de tiers	
Engagements à court terme	125 348
Fonds liés aux projets	135 688
Total capitaux de tiers	261 037

Fonds propres	
Capital lié (fonds)	189 888
Capital libre	82 846
Total capital propre	272 734

Total passif	533 771
---------------------	----------------

Nos remerciements à nos donatrices et donateurs

Fondation Famille Scheller, Fondation Oertli, Fondation kirchliche Liebestätigkeit, Fondation Temperatio et Fondation Érgata

Paroisse générale réformée Berne-Jura-Soleure, Commission Terre Nouvelle de la ville de Berne
Institution suisse des droits humains (ISDH)
Algorithm Watch, Amnesty International Suisse, Bernischen Verein für Gefangenen- und Entlassenenfürsorge (BeVGe), Caritas, Croix-Rouge suisse (CRS), droitsfondamentaux.ch, Entraide protestante suisse (EPER), Fédération suisse des sourds SGB-FSS, Gemeinnütziger Frauenverein Baden, Inclusion Handicap, Juristes démocrates de Suisse (JDS), Public Eye, Société Suisse pour la Convention Européenne des Droits de l'homme, Terre des hommes, Théâtre du Gurten et Unia Suisse

Commission fédérale contre le racisme (CFR), Département fédéral de l'intérieur (DFI) – Service de lutte contre le racisme (SLR) ainsi que tous les cantons
Nos membres soutien: Susanne Leuzinger, Peter Hug, Margot Hug, Regula Kunz et Dominik Keller.
Les membres de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

Divers particuliers: membres, sympathisant-e-x-s, donateur-trice-x-s.

1 humanrights.ch/fr/plateforme-ong/membres/

À toute-x-s et à tous, un grand merci pour votre fidélité en ces temps mouvementés!

Faire figurer humanrights.ch dans son testament

Depuis 2020, les membres de humanrights.ch peuvent nous mentionner dans leur testament.

L'idée de continuer à nous soutenir vous plaît? Notre action vous tient à cœur, et vous aimeriez faire un legs en notre faveur ou nous instituer héritier? En faisant figurer humanrights.ch dans votre testament, vous posez un acte fort, vous contribuez à la défense des droits humains et du vivre ensemble en Suisse.

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche grâce à notre collaboration avec deinadieu.ch, qui fournit des informations détaillées sur le sujet et vous permet de rédiger un testament en ligne.

Nous avons éveillé votre intérêt? Vous avez des questions? Merci de me contacter:
Marianne Aeberhard, directrice
031 302 01 61, marianne.aeberhard@humanrights.ch

Ihr Testament
Gutes tun - über das Lebensende hinweg.

jetzt erstellen

DEIN ADIEU.CH

© humanrights.ch
Mars 2025

Rédaction:
Marianne Aeberhard

Mise en page:
Völlm + Walthert, Zürich
avec Maria Zimmermann

Illustration couverture:
Isabelle Bühler